

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 53 (1949)

Artikel: Procès-verbal de l'assemblée générale tenue à La Neuveville le 8 octobre 1949
Autor: Christe, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

de l'Assemblée générale tenue à La Neuveville

le 8 octobre 1949

I. SÉANCE ADMINISTRATIVE

C'est dans cette archaïque et coquette cité de La Neuveville que s'est tenue, le 8 octobre 1949, la 84^e assemblée générale de notre association. Plus de 140 Emulateurs s'étaient donné rendez-vous dans ce site charmant, au bord de ce lac paisible, tout entouré de la vigne qui lui donne son caractère si particulier et « la joie qui s'accroche au cep et met tout le monde de bonne humeur ». Le temps est légèrement brumeux en ce matin d'octobre. Mais la cité est toute bruissante et odorante par surcroît. Car les vendanges battent leur plein. Et l'accueil qui sera réservé aux Emulateurs en sera plus chaleureux et plus aimable.

La séance devait débiter à 9.30 heures. Mais les conversations animées qui se sont engagées au sujet de la question jurassienne en retarde l'ouverture, malgré l'impatience qui tourmente notre président central. Ce n'est que vers 10 heures que M. le Dr Marcel Joray, professeur à La Neuveville, la proclame officiellement ouverte.

1. Discours de bienvenue. — Selon l'expression de M. Gressot, rédacteur, c'est par « un coup d'éclat » que débute cette assemblée. M. le Dr Joray, au nom de la section neuvevilloise, présente ses souhaits de cordiale bienvenue aux participants et, sans s'attarder dans de vaines formules conventionnelles, propose la création d'une Académie jurassienne. Quant aux motifs qui ont dicté cette proposition, nous renvoyons au texte de ce discours qui paraît en tête des *Actes*.

2. Rapport d'activité. — M. Rebetez, président central, ayant pris la direction des débats — qu'il mènera comme de coutume très rondement — remercie chaleureusement M. le Dr Joray de sa proposition et lui donne l'assurance qu'elle sera étudiée avec diligence par le bureau et le Comité central.

Il adresse des compliments cordiaux aux délégués des sociétés correspondantes, aux hôtes d'honneur, aux membres correspondants, à la presse, ainsi qu'à toute l'assistance. Puis il présente, au nom du Comité central et de son bureau, son rapport sur l'activité de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce rapport est écouté avec intérêt par l'assemblée et les conclusions en sont acceptées par des applaudissements d'autant plus chaleureux que M. Rebetez fête, cette année, la 25^e année de son entrée au Comité central, ainsi que le fait remarquer M. Gressot. Ce rapport étant publié ci-après, il serait donc abusif d'en présenter ici un résumé.

3. Rapport financier. — M. Rebetez, qui assume la charge de caissier en plus de celle de président, présente un bref rapport sur la situation financière de la Société et sur les comptes de l'année dernière.

Puis, en l'absence d'un représentant de la section des Franches-Montagnes, il lit le procès-verbal de vérification des comptes établi et signé à Saignelégier, le 19 septembre 1949, par MM. H. Tièche et Joseph Nappez, membres de ladite section.

Unanime, l'assemblée approuve, selon la proposition des vérificateurs, les comptes arrêtés au 30 avril 1949 et en « donne décharge au Comité central avec remerciements pour sa bonne gestion ».

Le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes sont publiés en fin du volume des *Actes*. Nous pouvons donc nous dispenser d'en dire davantage ici.

4. Désignation du siège de la prochaine assemblée générale. — Selon le tableau dressé par notre président, l'assemblée générale devrait avoir lieu en Erguël. Mais cette section fêtera, dans quelques semaines, le 100^e anniversaire de sa fondation. Elle prépare, pour cette circonstance, une manifestation qui doit lui faire honneur ainsi qu'à l'Emulation tout entière. Depuis longtemps on travaille avec entrain pour assurer le succès de cette journée. Les membres de cette section font preuve d'un grand dévouement. Mais le comité craint de décourager les bonnes volontés s'il leur demande de se remettre immédiatement à l'ouvrage pour l'organisation de l'assemblée générale de l'année prochaine. Aussi a-t-il prié le Comité central de confier cette tâche à une autre section. Déférant à ce vœu, le Comité propose de tenir la prochaine assemblée dans la Prévôté. Il en est ainsi décidé,

5. Candidatures. — L'assemblée approuve ensuite l'admission de 67 nouveaux membres dont les candidatures sont recommandées par les sections et le Comité central.

6. Programme d'activité. — M. Rebetez brosse alors à grands traits le programme d'activité pour l'année qui s'ouvre. Ce programme comporte notamment les points suivants :

a) la réorganisation de la *bibliothèque centrale* : le bureau du Comité fera établir un catalogue complet des ouvrages qu'elle contient et qui pourront être mis à la disposition de nos membres ;

b) la constitution de la *commission du Folklore jurassien* : à ce propos, M. Rebetez signale le plan de travail fort intéressant présenté par M. Marius Fallet, publiciste à La Chaux-de-Fonds ;

c) l'organisation d'excursions archéologiques et scientifiques ;

d) le *Prix littéraire jurassien* dont la commission a été réorganisée dernièrement ensuite de plusieurs démissions, notamment celles de M. le Dr Paul Roches, de Bâle, et de M. le Dr Moine, conseiller d'Etat à Berne ; le Comité a fait appel à MM. Dr Charles Beuchat, professeur à Porrentruy, Erismann, professeur à Delémont, et J.-J. Rochat, journaliste à Bienne. Il est permis d'espérer que le Prix littéraire de l'Emulation jouira d'une vogue accrue, si l'on tient compte du succès du concours de 1949, qui nous a valu la présentation de 36 travaux — d'inégale valeur, du reste — et dont les lauréats seront proclamés très prochainement ;

e) *L'Armorial du Jura*, qui est toujours une source de gros soucis pour le bureau du Comité central à cause des problèmes financiers qu'il pose et qui sont loin d'être résolus, ce qui n'empêche d'ailleurs pas la commission spéciale de travailler avec ardeur sous l'impulsion de son dévoué président, M. le Dr André Rais, archiviste à Delémont ;

f) l'organisation de *conférences jurassiennes* : le bureau du Comité soumettra prochainement aux sections une liste de conférenciers jurassiens qui seront à disposition, pour l'hiver 1949-1950. Il faut espérer d'ailleurs que les sections, reprenant l'idée chère à nos fondateurs, notamment à Stockmar et à Thurmann, organiseront aussi des soirées de discussion sur un sujet introduit par un de leurs membres, de façon à redonner à nos groupements une vie plus active et plus conforme au but que se sont proposé nos aînés ;

g) la création d'une *Académie jurassienne*, cette nouvelle tâche que M. le Dr Joray vient d'assigner au Comité et que celui-ci s'efforcera de résoudre dans le cadre de notre association.

M. Rebetez signale, d'autre part, que « Pro Jura » a demandé au gouvernement bernois l'homologation du drapeau jurassien, requête qu'il a appuyée ainsi que M. Reusser, président de l'ADIJ.

Il annonce aussi que le bureau du Comité central s'occupe de faire restaurer, éventuellement de faire transporter à Tavannes, le monument élevé à Besançon à la mémoire du général Voirol.

M. Rebetez félicite chaleureusement M. Jeanneret pour l'activité qu'il déploie afin d'assurer un plein succès à la manifestation que prépare la section d'Erguël pour son centenaire et espère que cette fête attirera de nombreux Emulateurs à Saint-Imier.

Enfin, il attire l'attention de l'assistance sur la *Revue transjurane*, revue très intéressante qui mérite l'appui de notre société et de tous ses membres.

M. le pasteur Rufer, de la section d'Erguël, propose d'augmenter dans une large mesure le subside de Fr. 1.000.— que le Comité central met à la disposition de la commission du Prix littéraire jurassien.

M. Rebetez prend acte de cette proposition et annonce que le Comité central envisage d'accorder des subventions à des auteurs connus pour couronner des œuvres particulièrement intéressantes. Il signale, à ce propos, l'ouvrage de M. Charles Beuchat, professeur à Porrentruy, sur « l'Histoire du naturalisme français », ouvrage qui est appelé à avoir un grand retentissement, en particulier en France.

M. le Dr Humbert, de Bellelay, demande que le titre de « paupérisme », qui figure dans la chronique jurassienne paraissant dans les *Actes*, soit supprimé et remplacé par « hygiène publique, œuvres sociales » ou telle autre dénomination qui conviendrait mieux au sujet traité et surtout aurait un sens moins péjoratif, ce dont il est pris acte.

L'assemblée approuve, par un vote unanime, le programme d'activité qui vient d'être présenté.

La séance administrative est alors levée ; il est 10.45 heures.

Et l'on va déguster une exquise collation « servie par de plus exquises Neuvevilloises », selon les aveux publics de M. Gressot, rédacteur, et offerte par la Municipalité.

II. LA SÉANCE LITTÉRAIRE

A 11.25 heures, nous reprenons place dans la grande salle du Musée pour la séance littéraire, historique et scientifique. Cinq travaux figurent à l'ordre du jour :

1. *Le Schlossberg, château des princes-évêques de Bâle*, présenté par M. le Dr Florian Imer, vice-président de la Cour suprême à Berne ;

2. *Les rivalités de co-souveraineté à la Montagne de Diesse sous le régime des princes-évêques*, par M. le pasteur Simon, à La Neuveville ;

3. *Les familles de La Neuveville, leur origine et leur destinée*, par M. le Dr Olivier Clottu, médecin à Saint-Blaise ;

4. *Les origines de Porrentruy, ville impériale et cité épiscopale*, par M. le Dr André Rais, archiviste à Delémont ;

5. *Les eaux souterraines dans le Jura*, par M. Lucien Lièvre, inspecteur de l'enseignement secondaire à Porrentruy.

Seuls, les trois premiers travaux sont présentés à l'assemblée ; MM. Rais et Lièvre ont renoncé à donner connaissance des leurs, afin de ne pas surcharger par trop cette séance. Comme de coutume, ces travaux paraissent dans le volume des *Actes*. Le secrétaire serait donc malavisé d'en faire l'analyse ou la critique ici.

M. Rebetez félicite chaleureusement les auteurs et, en particulier, M. le pasteur Simon qui, il y a 48 ans déjà, présentait pour la première fois un travail à une assemblée générale de l'Emulation.

III. LE BANQUET

Fort bien servi dans la grande salle de l'hôtel du Faucon, le banquet, qui, selon la tradition, suit nos assemblées générales, fut dirigé par notre infatigable président central. M. Rebetez salue d'abord les délégués des sociétés qui ont tenu à se faire représenter à notre manifestation :

M. le professeur Dr André Mercier, de Berne, délégué de la Société helvétique des sciences naturelles ; M. le Dr Paul Roth, de Bâle, de la Société générale suisse d'histoire ; M. Léon

Montandon, archiviste à Neuchâtel, de la Société d'histoire de la Suisse romande; Mlle Berthoud, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel; M. le professeur Dr Rennefahrt, membre correspondant de notre Société, et M. le recteur Burri, de Berne, qui tous deux représentent la Société d'histoire du canton de Berne; M. Henri Bourquin, conservateur du Musée Schwab à Bienne, représentant la Société suisse de préhistoire; M. Louis Bueche, architecte à Saint-Imier, délégué de « Pro Jura »; M. René Steiner, professeur à Delémont, secrétaire de l'ADIJ.

M. Rebetez présente aussi ses compliments les meilleurs aux personnalités jurassiennes qui ont bien voulu nous faire l'honneur de s'intéresser à notre œuvre de ce jour et parmi lesquelles nous citons de mémoire: MM. Dr Albert Comment, juge fédéral, Marius Corbat, colonel divisionnaire, Dr Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique, Dr H. Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Dr Florian Imer, vice-président de la Cour d'appel, Dr Alfred Wilhem, juge d'appel, Mgr Eugène Folletête, vicaire général, MM. les conseillers nationaux Gressot et Calame, MM. Oscar Schmid, préfet et président du tribunal, et Frédéric Imhof, maire de La Neuveville, d'autres encore qu'une défaillance de mémoire nous oblige à passer sous silence et auprès de qui nous nous excusons.

Puis, M. Rebetez donne connaissance des nombreuses excuses qui lui sont parvenues et parmi lesquelles nous relevons celle du général Guisan, de M. Pierre Grellet, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*, de MM. les conseillers d'Etat Dr Feldmann, Dr Moine et Moeckli.

Enfin, M. Rebetez n'a garde d'oublier de féliciter M. Montavon, président de la section de La Neuveville, et ses collaborateurs dévoués, qui ont si bien organisé cette journée. Et il rappelle que La Neuveville possédait, en 1802 déjà, une société qui aurait pu porter le nom d'Emulation, que notre Société a déjà tenu plusieurs fois ses assises dans cette jolie petite ville et que, notamment en 1879, le président de la section, M. Frédéric Imer, précisait les buts de l'Emulation en disant que le Comité central doit s'efforcer de stimuler l'activité des sections, que celles-ci doivent rallier les différentes opinions du pays et apprendre aux Jurassiens à travailler dans la paix et qu'enfin notre Société doit s'entourer de toutes les bonnes volontés et ne pas éloigner des membres sous prétexte qu'ils ne sont pas des savants, ceux-ci aimant à s'entourer de personnes qui les écoutent exposer leurs travaux.

Et l'on entend tour à tour M. Frédéric Imhoff, qui nous apporte le salut de la Municipalité de La Neuveville et se déclare certain que le vin que nous avons dégusté ce matin, nous a dit, mieux que lui-même ne saurait le faire, l'attachement de ce petit coin de pays au Jura; M. le préfet Schmid, qui nous dit la joie qu'ont eu les organisateurs de la journée à constater une aussi forte participation à notre assemblée. En sa qualité de représentant de l'Etat de Berne, il regrette que celui-ci n'ait pas de cave à La Neuveville où il aurait eu plaisir à nous convier.

M. le professeur Joray expose le projet d'érection d'un monument à la vigne et sollicite avec beaucoup d'humour un appui financier de notre part.

M. le professeur André Mercier, de la Société helvétique des sciences naturelles, comprend très bien la proposition formulée ce matin par M. Joray de créer une Académie jurassienne, mais craint que la réalisation d'un tel projet ne soit difficile dans le Jura. Il souligne le rôle important que joue la Société d'Emulation qui est, en Suisse allemande notamment, le symbole du Jura et se dit heureux de représenter pour la deuxième fois la Société des sciences naturelles dans nos assemblées.

M. le Dr Paul Roth exprime les sentiments d'amitié et l'intérêt qu'ont pour nous les sociétés d'histoire de la Suisse allemande, félicite les auteurs des travaux présentés ce matin ainsi que M. le Dr André Rais pour avoir su se procurer le « Liber vitae ».

Puis M. Montandon, archiviste à Neuchâtel, rappelle les démêlés que Neuvevillois et Neuchâtelois ont eu à cause du Schlossberg, les hésitations dont ont fait preuve les Jurassiens, dont certains, après la chute de Napoléon et du départ du maréchal Berthier, auraient voulu que le Jura sud fût incorporé à Neuchâtel et devînt sujet du roi de Prusse. Il annonce que la Société d'histoire de la Suisse romande a l'intention de venir tenir prochainement ses assises dans le Jura. Il invite chaleureusement les Emulateurs à l'assemblée qui aura lieu à Saint-Maurice, le dimanche 16 octobre 1949.

C'est enfin M. le professeur Rennefahrt qui nous apporte les vœux et les compliments de la Société d'histoire du canton de Berne. Qu'il nous soit permis, pour terminer ce rapport, de citer de ce discours le passage suivant:

« ...Comme représentant de la Société d'histoire du canton, j'ose parler — et j'estime qu'entre bons compatriotes c'est même

un devoir — de la cause profonde du malaise provoqué par un discours politique inconvenant. Comme historien, je crois que cette cause a son origine dans le fait que le Jura, dès le 5^e siècle, s'est trouvé à la frontière de deux peuples. En 1283 déjà, le roi Rodolphe de Habsbourg parlait de Porrentruy comme étant « ad metas Alamanie et Burgundie », aux confins des territoires des peuples alémanique et burgonde. Le rapprochement de ces deux peuples sur la terre jurassienne me paraît avoir eu jusqu'à nos jours une certaine influence sur les habitants de ce pays. Mais la différence de langue des Burgondes romanisés et des Alamans ne jouait alors aucun rôle important, car chez les uns et chez les autres les gens instruits se servaient entre eux du latin et avaient le même culte religieux.

» En outre, du 11^e au 16^e siècle, ces deux peuples ont fait partie du « Saint Empire Romain » comme le reste de la Suisse; les rois et empereurs de ce Saint Empire ne se souciaient guère de la langue parlée par leurs sujets. Les fluctuations qui se produisirent entre ces deux peuples et leurs langues n'eurent aucune conséquence sur leurs relations. Un changement de l'idiome ne s'est produit que dans la contrée de Gléresse et de Douane, où les grands seigneurs du voisinage alémanique possédaient des vignes dans la vallée de Nugerole et sur la côte ensoleillée du lac de Bienne. Ces propriétaires étaient les châtelains de Schwarzenburg, de Laupen, et les couvents de Frienisberg, Saint-Jean de Cerlier, Thorberg, Fraubrunnen, Münchenbuchsee, etc. Je crois que la viticulture pratiquée au profit de ces seigneurs laïques et religieux d'Alémanie par le personnel qui y était occupé a contribué considérablement à faire disparaître le parler romand, de Bienne jusqu'à Gléresse. La Bourgeoisie de La Neuveville, elle, a été assez forte pour résister à l'infiltration de l'allemand.

» Les combourgeoisies de La Neuveville, de Bienne et de la Prévôté de Moutier-Grandval avec Berne ont simplement renforcé l'influence politique de Berne dans le sud du Jura.

» Enfin, la plupart des princes-évêques étaient de langue allemande et les textes officiels de leurs décrets étaient rédigés dans cette langue. Quand Jean-Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, le plus puissant de tous ces princes, se rallia en 1580 aux cantons catholiques, ce fut bien un changement de la politique, mais qui resta sans influence sur la frontière des langues. Ni cette confédération, ni la combourgeoisie avec Berne, pas plus que l'immigration des anabaptistes au 17^e siècle n'ont fait progresser davantage l'idiome allemand dans la partie romande de la

Principauté. La question des langues n'existait pas. Elle est née ensuite de la formation de ce que l'on a appelé des Etats « nationaux » qui voyaient dans leur propre langue un indice de leur race, de leurs conceptions politiques et de leur supériorité culturelle.

» Heureusement pour elle, la Suisse s'est inspirée de l'expérience des siècles antérieurs: elle a traité et elle continue de considérer tous ses enfants comme étant égaux, qu'ils parlent le romanche, l'italien, le français ou l'allemand. C'est ce qui doit faire règle aussi pour notre canton: égalité de tous ses citoyens et respect réciproque comme base de cette égalité, sans égard à la langue ou à la croyance religieuse qui toutes deux doivent être protégées contre toute attaque. Je suis convaincu que ce respect existe et qu'il peut être confirmé, renforcé par des contacts personnels, par une connaissance plus approfondie des personnes et surtout par la ferme volonté de faire justice aux idées et aux motifs qui les guident...»

Après les compliments d'usage, la séance est levée. Par petits groupes on se rend au Schlossberg si bien conservé et rénové et d'où l'on jouit d'une vue splendide sur toute la contrée.

Encore une journée qui fera date dans les annales de l'Emulation.

Le secrétaire central:

Christe.